

# GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

---

DEF

**Numéro:** 13.177

**Date:** 5 novembre 2013, 13h53

**Type de proposition:** Postulat

**Auteur-e-s:** Groupe Vert'Libéral

**Titre:** Développement du campus de l'innovation à Neuchâtel et création de celui de la formation professionnelle dans le Haut

Dans l'optique de la répartition des tâches dans le domaine de la formation et de la recherche dans le canton, le Conseil d'Etat est chargé d'étudier la possibilité de transférer les filières de formation du CPLN à La Chauv-de-Fonds ou au Locle, et de prévoir la réaffectation des locaux qu'il occupe actuellement dans le cadre du campus de l'innovation qui a émergé autour du CSEM et de Microcity.

## *Développement*

Avec la prochaine inauguration du bâtiment Microcity, le canton de Neuchâtel aura vu naître en quelques années un campus de recherche et d'innovation remarquable sur un périmètre restreint: outre l'antenne de l'EPFL, on y trouve notamment le CSEM, le laboratoire Temps-Fréquence, Néode et bien sûr les bâtiments de l'Université et de la HE-ARC. Avec une telle concentration, Neuchâtel pourra légitimement aspirer à faire partie, sous une forme ou sous une autre, du Parc suisse de l'innovation dont la création est actuellement en discussion.

Dans le même temps, certains domaines de formation très importants pour le développement économique de notre canton devraient être concentrés dans le Haut. Nous pensons en particulier à la formation professionnelle duale, une filière qui connaît un regain d'intérêt réjouissant et devrait encore se développer à l'avenir: si la Suisse connaît un taux de chômage des jeunes très bas en comparaison internationale, c'est en grande partie grâce à son système de formation diversifié, au sein duquel la formation professionnelle duale assure une adéquation optimale avec le marché de l'emploi, en particulier au niveau régional.

La concentration de secteurs-clés de la formation professionnelle dans le Haut du canton, dans une région d'importance nationale dans quelques domaines de pointe, permettrait de mettre à la fois en valeur les atouts des acteurs concernés et l'importance que la formation professionnelle revêt pour le développement futur du canton.

Le nouveau centre de formation pourrait naître à proximité d'une gare, à l'instar de ce qui s'est fait à Neuchâtel pour la HE-ARC, ce qui constituerait une incitation à remettre rapidement en route le projet de mobilité nécessaire au développement futur du canton, que les Vert'libéraux appellent de leurs vœux. Cela permettrait en outre d'attirer de nombreux jeunes de toute la région et de stimuler les investissements autour d'un projet d'avenir, dans l'intérêt de tous.

## *Signataire-s*

MORUZZI	Mauro
GRANDJEAN	Raphaël
JAQUET	François
MARTI	Alain
TARANTINO	Giovanni

## **Position du Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat s'oppose au postulat pour les raisons suivantes:

- Les centres de formations (CPLN, CPMB, CIFOM) ont su développer des relations de proximité, avec le monde du travail, le principal partenaire en matière de formation professionnelle. Une délocalisation des structures fragiliserait ces partenariats et pourrait conduire à une diminution de l'offre de places d'apprentissages duales.
- Il n'est pas réaliste, tenant compte des moyens de transports à disposition actuellement, de déplacer 5000 personnes sur un site à construire à la Chaux-de-Fonds ou au Locle. Le coût de transport serait inévitablement reporté sur les familles.
- Le site à construire devrait comprendre 26'000m<sup>2</sup> de surfaces utiles. Le coût de construction serait certainement supérieur à 100 millions de francs. En outre, les bâtiments A, B et C du CPLN doivent être impérativement assainis et le coût projeté est d'environ 30 millions de francs.
- Le Conseil d'Etat, sous la conduite du DEAS, planche activement avec différents partenaires sur une stratégie de développement du pôle d'innovation à court, moyen et long terme dans le quartier de la Maladière.